

**Information aux porteurs de parts du FCPE « FONGEPARGNE INSERTION  
EMPLOIS DYNAMIQUE SOLIDAIRE »**

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds commun de placement d'entreprise « **FONGEPARGNE INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE SOLIDAIRE** » (« Le Fonds »), géré par Fongepar Gestion Financière.

Le Conseil de surveillance du Fonds s'est réuni le 5 novembre 2010 et a décidé d'apporter les modifications suivantes au règlement du Fonds :

**1 - Modification de l'article 3 du règlement du fonds :**

Afin de permettre au FCPE d'être à découvert à hauteur maximale de 10% de son actif, il est ajouté la phrase suivante à l'article 3 du règlement du FCPE : « *La société de gestion, peut, pour le compte du Fonds, procéder à des emprunts en espèces dans la limite de 10% de l'actif du Fonds.* ».

-----

Cette modification est sans incidence sur les relations entre Fongepar et les salariés en compte.

Cette modification entrera en vigueur à compter du **13/01/2011**, et sera sans effet sur les échéances de disponibilité de vos avoirs.

**2 – Modifications ayant fait l'objet d'une information lors du conseil de surveillance du 05/11/10 :**

➤ Depuis le 1er janvier 2010, la société DELOITTE & ASSOCIES assure désormais les fonctions de contrôleur légal du Fonds en lieu et place du cabinet CONSTANTIN & ASSOCIES.

➤ Dans un souci de simplification et d'optimisation des coûts budgétaires de gestion du Fonds, FONGEPAR GESTION FINANCIÈRE, société de gestion du Fonds, assure la gestion financière depuis le 19/04/2010 en lieu et place de NATIXIS ASSET MANAGEMENT. La notice d'information du FCPE a été mise à jour en conséquence.

La notice d'information du FCPE « FONGEPARGNE INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE SOLIDAIRE » mise à jour et présentant l'ensemble des nouvelles règles de fonctionnement de ce FCPE est consultable sur notre site [www.fongepar.fr](http://www.fongepar.fr). Le règlement du FCPE, dans son intégralité peut être obtenu sans frais par le souscripteur sur simple demande auprès de la société de gestion.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

FONGEPAR GESTION FINANCIERE

